

CONTRIBUTION DU GRAPE AU DEBAT PUBLIC
EOLIENNES OFFSHORE AU LARGE DE COURSEULLES SUR MER

Le Conseil d'Administration pose les problématiques suivantes

I) Des éoliennes offshore implantées à proximité des plages de débarquement, lieux hautement historiques, ne manqueront pas de susciter des réactions notamment de la part des associations d'anciens combattants, de leurs familles et des civils témoins de l'évènement dont certains contesteront le choix du site.

Au cas où une majorité d'oppositions serait constatée en fin de débat public influencera-t-elle la décision finale du porteur du projet? L'on peut se le demander tant nous avons l'impression que les jeux sont d'ores et déjà faits.

II) 75 éoliennes d'une hauteur de 175 mètres en bout de pale implantées sur une surface de 50 km² altèrera l'horizon dégagé du secteur. Nous approuvons les observations faites le 12 Juin par le Professeur émérite P.BRUNET qui n'a pas manqué dans son exposé d'attirer l'attention des membres de la commission et du public sur l'impact visuel crée par cette implantation.

III) La résonance engendrée par les battages des pieux nécessaires à la mise en place des machines dont les travaux s'étaleront sur plusieurs années constituera une gêne importante pour les riverains et les touristes d'où nos craintes quant aux retombées négatives sur l'économie locale et sur la faune notamment touristique. Des éoliennes flottantes dont la fabrication est prévue à Brest et qui générera entre 500 et 1000 emplois directs auraient dû faire l'objet d'une étude et d'une présentation parallèle au projet d'implantation d'éolienne offshore au large de Courseulles sur Mer.

IV) Les zones de pêche déjà réduites par les présences d'espaces protégés, de sites d'importance communautaire et de l'existence de projets industriels (clapages de sédiments dragués en Baie de Seine, extractions de granulats) seront à nouveau impactées par le projet d'où les préoccupations des professionnels du secteur exprimées le 12 Avril 2013, préoccupations que nous partageons.

Il nous semble opportun de souligner les déclarations des Présidents du Comité de Basse-Normandie et du Syndicat de Trouville concernant les activités de la profession qui génèrent un chiffre d'affaire de 100 millions d'euros par an tout en assurant l'emploi de près de 2000 personnes.

V) Sans pour autant condamner les éoliennes dont la fabrication est créatrice d'emplois nous estimons, compte tenu de leurs faibles performances, qu'elles pourront que marginalement compenser la diminution de la part du nucléaire, objectif que nous soutenons bien évidemment. Nous pouvons redouter que la faiblesse des aérogénérateurs favorise la mise en service de centrales à charbon très polluantes créant ainsi une situation à l'encontre des décisions prises visant à réduire de façon significative les émissions de CO₂, entre autres.

En ce qui nous concerne nous sommes plutôt favorables aux hydroliennes dont les performances sont supérieures et régulières voire aux houlomoteurs et ce dans la mesure où ces deux concepts afficheront des coûts de production abordables et supportables pour les consommateurs.

En conclusion nous tenons à rappeler que nous sommes résolument pour un mix énergétique équilibré et pour une meilleure répartition des aides financières dans le but de diminuer de façon significative la consommation énergétique dont le coût est devenu aujourd'hui insupportable pour des millions de foyers en France. L'isolation des bâtiments énergivores doit impérativement capter une part importante des budgets fixés dans le cadre de la transition énergétique.

Pour le GRAPE

R.MAFFEI